

# SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT GARONNE

## Assainissement Collectif

### Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

### Exercice 2021

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

**Table des matières**

1.	Caractérisation technique du service.....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service .....	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés .....	4
1.5.	Volumes facturés.....	5
1.6.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) .....	6
1.7.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	6
1.8.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	8
1.9.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	9
1.9.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration.....	9
1.9.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	9
2.	Tarifification de l'assainissement et recettes du service.....	10
2.1.	Modalités de tarification .....	10
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	11
2.3.	Recettes.....	13
3.	Indicateurs de performance .....	14
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) .....	14
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B).....	14
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	16
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) .....	16
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	16
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	17
4.	Financement des investissements.....	18
4.1.	Montants financiers.....	18
4.2.	Etat de la dette du service .....	18
4.3.	Amortissements .....	18
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux .....	18
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	19
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	19
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	19
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	20

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

• Nom de la collectivité : SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT GARONNE

• Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif

• Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte

• Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Et à la demande des propriétaires :	Oui	Non
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

• Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Bessens, Canals, Dieupentale, Grisolles, Monbéqui, Pompignan, Saint-Rustice, Verdun-sur-Garonne

• Existence d'une CCSPL  Oui  Non

• Existence d'un zonage  Oui, date d'approbation\* : 14/12/2020  Non

• Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation\* : 27/02/2019  Non

## 1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Délégation par Entreprise privée

\* Approbation en assemblée délibérante

- Nom du prestataire : VEOLIA
- Date de début de contrat : 18/09/2019
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2023
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2023
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 0
- Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. annexe)

<b>Gestion du service</b>	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretiens des installations, exploitation du diagnostic permanent.
<b>Gestion des abonnés</b>	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client.
<b>Mise en service</b>	Des branchements, des ouvrages.
<b>Entretien</b>	De l'ensemble des ouvrages, des canalisations, des clôtures, des équipements électromécaniques, des espaces verts, de la station d'épuration et des postes de renouvellement, des installations électriques, des installations de télésurveillance.
<b>Renouvellement</b>	Des installations électriques, des équipements électromagnétiques, des installations de télésurveillance, des ouvrages métalliques, des vannes, matériels tournants hydrauliques.
<b>Prestations particulières</b>	Curage hydrodynamique

### 1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 12 126 habitants au 31/12/2021 (11 549 au 31/12/2020).

### 1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 5 001 abonnés au 31/12/2021 (4 770 au 31/12/2020).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2020	Nombre total d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Bessens	327	336	2,8%
Canals	125	180	44%
Dieupentale	496	508	2,4%
Grisolles	1 621	1 724	6,4%
Monbéqui	231	238	3%
Pompignan	367	404	10%
Saint-Rustice	83	81	-2,4%
Verdun-sur-Garonne	1 518	1 528	0,7%
<b>Total</b>	<b>4 770</b>	<b>5 001</b>	<b>4,8 %</b>

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement à l'horizon 2030) : 6 079.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 50,48 abonnés/km au 31/12/2021 (49,64 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,42 habitants/abonné au 31/12/2021 (2,54 habitants/abonné au 31/12/2020).

Nombre de conventions de dépotage des matières de vidange au 31/12/2021 : 2.

### 1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	445 032	424 891	-4,5%
Abonnés non domestiques	8 264	9 711	17,5%
<b>Total des volumes facturés aux abonnés</b>	<b>453 296</b>	<b>434 602</b>	<b>-4,1%</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

## 1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2021 (0 au 31/12/2020).

## 1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 98,1 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 98,1 km (96,1 km au 31/12/2020).

En août 2021, l'extension de réseau à Canals – route de Fabas et chemin de Gabiat a été réceptionnée. Il s'agit d'une canalisation en Ø200 Fonte de 1 200 ml avec un refoulement Ø90 PVC de 800 ml.

1 ouvrage permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement	Localisation
Débitmètre électromagnétique	Station de refoulement de Verdun Point A2

**AR Prefecture**

082-258201417-20220926-D\_202208-DE

Reçu le 05/10/2022

Publié le 05/10/2022

**Liste des postes de relevage**

BESSENS	PR de Bessens
BESSENS	PR ZA Palanques
BESSENS	PR des Oliviers
CANALS	PR de Canals
CANALS	PR Route de Fabas
DIEUPENTALE	PR de Lavalette
DIEUPENTALE	PR de Ténéria
GRISOLLES	PR de Chapelitou
GRISOLLES	PR de Fontanas
GRISOLLES	PR de la Gare
GRISOLLES	PR SNCF
GRISOLLES	PR de la Paix
GRISOLLES	ZA de Luchet
GRISOLLES	PR d'Ondes
GRISOLLES	PR des Moulins
MONBEQUI	PR de Monbéqui
POMPIGNAN	DIP de Fonsalves
POMPIGNAN	PR de Fallières
POMPIGNAN	PR du Cimetière
VERDUN/Gne	PR de la MJC
VERDUN/Gne	PR de la Mancenque
VERDUN/Gne	PR du Barry
VERDUN/Gne	PR des Gravieres
VERDUN/Gne	Route d'Auch
VERDUN/Gne	PR du Port



Le service gère 1 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

### STEU N°1 : Station d'épuration de Verdun-Grisolles

Code Sandre de la station : 0582190V002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		30/09/2007									
Commune d'implantation		Verdun-sur-Garonne (82190)									
Lieu-dit		La Raynaude									
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		18 000									
Nombre d'abonnés raccordés		5 001									
Nombre d'habitants raccordés		12 126									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		2 670									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du 18 août 2006, renouvelée le 31 mai 2021 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Garonne							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO <sub>5</sub>		25			<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
DCO		125			<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
MES		35			<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
NGL					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
NTK					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
pH					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
Pt					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne 2018	Oui	3,1	98,7	26	96,4	6,6	98,2	12,2	85,8	4,7	51,9
Moyenne 2019	Oui	3	98,7	26,3	96,2	6,6	98,3	6,2	92,4	2,7	71,0
Moyenne 2020	Oui	3	98,5	22,7	96,4	5,4	98,4	6,5	91,1	2	75,3
Moyenne 2021	Oui	3,4	98,1	24,5	97	4,6	99	3,9	93,7	1,1	83,9

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique



## 1.9. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

### 1.9.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues <b>produites</b> entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Station d'épuration de Verdun-Grisolles (Code Sandre : 0582190V002)	247,33	269,89
<b>Total des boues produites</b>	247,33	269,89

### 1.9.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues <b>évacuées</b> entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Station d'épuration de Verdun-Grisolles (Code Sandre : 0582190V002)	235	260,3
<b>Total des boues évacuées</b>	235	260,3

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Frais d'accès au service :	43,77 € (SIAEP) 46,17 € (VBB)	51,33 € (SIAEP) 54,15 € (VBB)
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) <sup>(1)</sup>		
<b>Immeuble existant</b>	1 400 €	1 400 €
<b>Immeuble neuf</b>	2 100 €	2 100 €
<b>Autres cas</b>	cf. délibération 2019-33	cf. délibération 2019-33
Participation aux frais de branchement	-	-

<sup>(1)</sup> Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE)

**AR Prefecture**

082-258201417-20220926-D\_202208-DE

Reçu le 05/10/2022

Publié Tarifs 05/10/2022

**Au 01/01/2021**

**Au 01/01/2022**

<b>Part de la collectivité</b>			
<b>Part fixe (€ HT/an)</b>			
	Abonnement <sup>(1)</sup>	29,2 €	29,2 €
<b>Part proportionnelle (€ HT/m<sup>3</sup>)</b>			
	Prix au m <sup>3</sup>	0,835 €/m <sup>3</sup>	0,835 €/m <sup>3</sup>
Autre : .....		___ €	___ €
<b>Part du délégataire</b>			
<b>Part fixe (€ HT/an)</b>			
	Abonnement <sup>(1)</sup>	27,14 €	28,16 €
<b>Part proportionnelle (€ HT/m<sup>3</sup>)</b>			
	Prix au m <sup>3</sup>	1,048 €/m <sup>3</sup>	1,0877 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>			
<b>Taxes</b>			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10 %	10 %
<b>Redevances</b>			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25 €/m <sup>3</sup>	0,25 €/m <sup>3</sup>
	VNF rejet :	___ €/m <sup>3</sup>	___ €/m <sup>3</sup>
	Autre : _____	___ €/m <sup>3</sup>	___ €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 12/04/2019 effective à compter du 01/01/2019 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 24/09/2019 effective à compter du 01/01/2020 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.

## **2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)**



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon

**AR Prefecture**

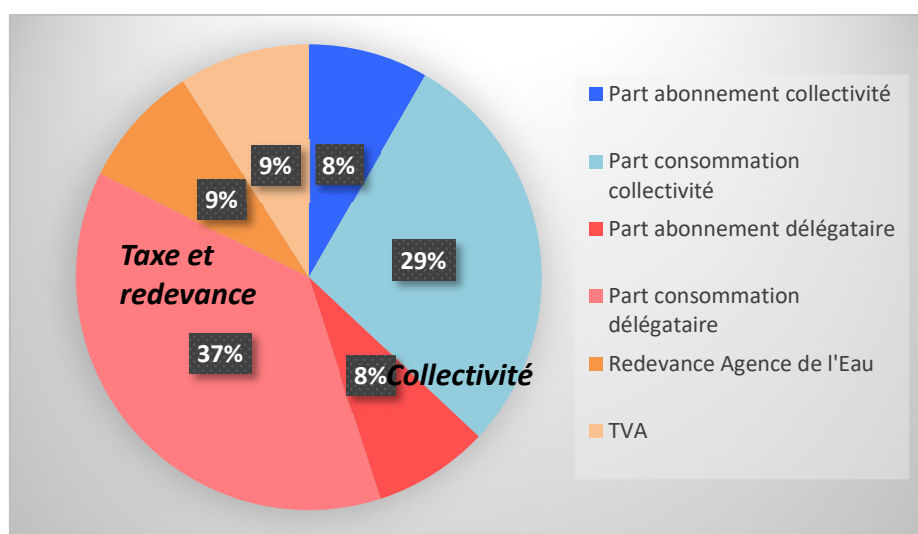
082-258201417-20220926-D\_202208-DE

Reçu le 05/10/2022  
Publié le 05/10/2022  
L'ENSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	29,20	29,20	0%
Part proportionnelle	100,20	100,20	0%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	129,40	129,40	0%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	27,24	28,16	3,4%
Part proportionnelle	126,26	130,52	3,4%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	153,50	158,68	3,4%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	30,00	30,00	0%
VNF Rejet :	—	—	—%
Autre : _____	—	—	—%
TVA	31,23	31,81	1,7%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	61,23	61,81	0,1%
<b>Total</b>	<b>343,53</b>	<b>349,89</b>	<b>1,9%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,86</b>	<b>2,92</b>	<b>2,1%</b>

**ATTENTION** : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.



**Délégataire**

**Recettes de la collectivité :**

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	581 405	576 334	
<i>dont abonnements</i>			
Redevance eaux usées usage non domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)			
<b>Total recettes de facturation</b>	<b>581 405</b>	<b>576 334</b>	<b>-0,9%</b>
Recettes de raccordement (PFAC)	164 000	196 800	
Prime de l'Agence de l'Eau	29 242	35 835	
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux (subvention)	0	0	
Contribution exceptionnelle du budget général	0	0	
Autres recettes (préciser)	6 860 (contrôles de branchement)	16 170 (contrôles de branchement)	
<b>Total autres recettes</b>	<b>200 102</b>	<b>248 805</b>	<b>24,3%</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>781 507</b>	<b>825 139</b>	<b>5,6%</b>

**Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :**

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
Redevance eaux usées usage domestique	689 711	663 173
<i>dont abonnements</i>		
Redevance eaux usées usage non domestique		
<i>dont abonnements</i>		
Recette pour boues et effluents importés		
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 47 056	10 774
<b>Total recettes de facturation (part délégataire)</b>	<b>642 655</b>	<b>673 948</b>
Recettes liées aux travaux	55 689	17 128
Produits accessoires	1 411	1 425
<b>Total autres recettes (collectivité et autres organismes publics)</b>	<b>694 017</b>	<b>692 134</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>1 393 772</b>	<b>1 384 635</b>

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 1 384 635 € (1 393 772 € au 31/12/2020).

### 3. Indicateurs de performance

#### 3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 82,3% des 6 079 abonnés potentiels (94,74% pour 2020 – actualisation en 2021 du nombre d'abonnés potentiels).

#### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	95%	15
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions <sup>(3)</sup>	95%	15
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux <sup>(4)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
<b>TOTAL (indicateur P202.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>120</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 120 pour l'exercice 2021 (120 pour 2020).

**3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)**

(réseau collectant une charge &gt; 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration de Verdun-Grisolles	366	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **100** (100 en 2020).

**3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)**

(uniquement pour les STEU d'une capacité &gt; 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration de Verdun-Grisolles	366	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des équipements des STEU est **100** (100 en 2020).

**3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)**

(uniquement pour les STEU d'une capacité &gt; 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution



organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration de Verdun-Grisolles	366	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est **100** (100 en 2020).

### 3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

#### Station d'épuration de Verdun-Grisolles :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	260,3
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		260,3

<sup>(1)</sup> L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est **100%** (100% en 2020).

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Montants financiers



	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	665 678	741 226
Montants des subventions en €	38 249	111 863
Montants des contributions du budget général en €		

### 4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2020 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	1 692 777	1 444 432
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	249 991
	en intérêts	55 398

### 4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2021, la dotation aux amortissements a été de 499 599 € (502 387 € en 2020).

### 4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude
Sécurisation des postes de relevage
Réhabilitation des réseaux d'eaux usées en mauvais état
Réduction des eaux claires parasites
Contrôles de branchements
Etude réseau EU Segonde à Verdun/Gne

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### ***5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)***



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2020, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2021 (0 €/m<sup>3</sup> en 2020).

### ***5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)***



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Il n'y a pas eu d'opération pour l'année 2021.

**6. Tableau récapitulatif des indicateurs**

		Valeur 2020	Valeur 2021
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	11 549	12 126
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	235	260,3
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	2,87	2,92
<b>Indicateurs de performance</b>			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	94,74%	82,3%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	120	120
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0	0